6.6

**Placements** 

## **6.6 PLACEMENTS**

## 6.6.1 Visas de prospectus

## 6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
BioSyntech, Inc.	24 août 2009	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Manitoba - Ontario
Fonds FÉRIQUE DIVIDENDES Fonds FÉRIQUE ÉQUILIBRÉ PONDÉRÉ	24 août 2009	Québec - Ontario
Canadian Convertible Debenture Fund	25 août 2009	Ontario
Fairfax Financial Holdings Limited	25 août 2009	Ontario
Fiducie de placement immobilier Dundee	24 août 2009	Ontario
Fonds Enerplus Resources	21 août 2009	Alberta
Mavrix Québec 2009 Flow Through LP	25 août 2009	Ontario

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : <a href="www.sedar.com">www.sedar.com</a>.

## 6.6.1.2 Prospectus définitifs

### **Erratum**

Fonds de gestion de trésorerie Invesco Trimark

Fonds de gestion de trésorerie en dollars canadiens AIM (parts de série I)

Fonds de gestion de trésorerie en dollars américains AIM (parts de série I)

Fonds de gestion de trésorerie Invesco Trimark

Fonds de gestion de trésorerie en dollars canadiens AIM (parts de série Institutionnelle)

Fonds de gestion de trésorerie Invesco Trimark

Fonds de gestion de trésorerie en dollars canadiens AIM (parts de série Société)

Fonds de gestion de trésorerie Invesco Trimark

Fonds de gestion de trésorerie en dollars canadiens AIM (parts de série Fiducie du Nord Canada)

Veuillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans le tableau prévu à la section 6.6.1.2 (Prospectus définitifs) qui a été publié dans le bulletin du 21 août 2009 (Vol. 6, n° 33).

Les visas octroyés par le Québec pour les prospectus définitifs ci-haut mentionnés ont été émis le 17 août 2009 et non le 18 août 2009.

Le 28 août 2009.

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Caisse d'économie des employées et employés de Gaz Métropolitain	25 août 2009	Québec
Caisse d'économie Desjardins des employés d'Alcoa-Manic-McCormik	21 août 2009	Québec
Caisse d'économie Desjardins du personnel municipal (Québec)	25 août 2009	Québec
Caisse d'économie Honoré-Mercier	25 août 2009	Québec
Caisse Desjardins de Saint-Boniface	25 août 2009	Québec
Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre	25 août 2009	Québec
Caisse Populaire de Waterloo (La)	20 août 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de East Angus	25 août 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de la Feuille d'Or	21 août 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de La Haute-	20 août 2009	Québec

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Gaspésie		
Caisse populaire Desjardins de Masham- Luskville	20 août 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins des Trois- Vallées	25 août 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins des Verts- Sommets de l'Estrie	21 août 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins du Sud de L'Islet	20 août 2009	Québec
Corporation Minière Osisko	25 août 2009	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario
Corporation Cameco	25 août 2009	Saskatchewan
Equitable Group Inc.	24 août 2009	Ontario
Fonds communs de placement Integra	26 août 2009	Ontario
Fonds équilibré Integra Fonds d'obligations Integra Fonds canadien valeur et croissance Integra Fonds d'actions internationales Integra Fonds de placement à court terme Integra Fonds américain valeur et croissance Integra Fonds d'actions américaines de base Analytic Fonds d'actions internationales de base Acadian Fonds d'actions mondiales Integra Newton		

Portefeuille Sécuritaire Simplicité Manuvie

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Portefeuille Modéré Simplicité Manuvie		
Portefeuille Revenu Simplicité Manuvie		
Portefeuille Équilibré Simplicité Manuvie		
Portefeuille Équilibré mondial Simplicité Manuvie		
Portefeuille Croissance Simplicité Manuvie		
Portefeuille Audacieux Simplicité Manuvie		
Fonds d'obligations canadiennes Mawer Manuvie		
Fonds de placements diversifiés Mawer Manuvie		
Fonds mondial à petite capitalisation Mawer Manuvie		
Fonds de croissance Gestion fiscale Mawer Manuvie		
Fonds d'actions américaines Mawer Manuvie		
Catégorie d'actions canadiennes Mawer Manuvie		
Catégorie d'actions mondiales Mawer Manuvie		
Catégorie de placement international Mawer Manuvie		
Fonds de base canadien Manuvie		
Fonds d'actions canadiennes Manuvie		
Fonds indiciel d'actions canadiennes Manuvie		
Fonds d'appréciation d'actions canadiennes Manuvie		
Fonds canadien de croissance Manuvie		
Fonds de croissance canadienne à grande capitalisation Manuvie		
Fonds d'appréciation canadien Manuvie		
Fonds de dividendes Manuvie		
Fonds d'occasions de croissance Manuvie		
Fonds de rotation de secteurs Manuvie		
Fonds d'appréciation à petite capitalisation Manuvie		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Catérorio de base constituro Marurio		
Catégorie de base canadienne Manuvie		
Catégorie d'actions canadiennes Manuvie		
Catégorie d'appréciation canadienne à grande capitalisation Manuvie		
Catégorie d'appréciation canadienne Manuvie		
Catégorie d'occasions de croissance Manuvie		
Fonds de croissance diversifié américain Manuvie		
Fonds indiciel d'actions américaines Manuvie		
Fonds américain à moyenne capitalisation Manuvie		
Fonds américain à petite capitalisation Manuvie		
Fonds d'appréciation américain Manuvie		
Catégorie d'appréciation américaine à grande capitalisation Manuvie		
Catégorie d'appréciation américaine à moyenne capitalisation Manuvie		
Fonds des marchés émergents Manuvie		
Fonds d'occasions Europe Manuvie		
Fonds de dividendes mondiaux Manuvie		
Fonds indiciel d'actions internationales Manuvie		
Catégorie d'occasions Chine Manuvie		
Catégorie de base mondiale Manuvie		
Catégorie Leaders mondiaux Manuvie		
Catégorie d'occasions mondiales Manuvie		
Catégorie d'appréciation mondiale Manuvie		
Catégorie d'appréciation internationale Manuvie		
Catégorie d'occasions Japon Manuvie		
Catégorie d'actions mondiales totales SEAMARK Manuvie		
Fonds de croissance équilibré canadien		

Manuvie

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds de base équilibré Manuvie		
Fonds mondial à revenu mensuel Manuvie		
Fonds équilibré d'occasions mondiales Manuvie		
Fonds de croissance et de revenu Manuvie		
Fonds à revenu mensuel élevé Manuvie		
Fonds d'obligations canadiennes Plus Manuvie		
Fonds à revenu fixe canadien Manuvie		
Fonds d'obligations univers canadien Manuvie		
Fonds d'obligations de sociétés Manuvie		
Fonds d'achats périodiques Manuvie		
Fonds d'épargne-placement Manuvie		
Fonds monétaire Manuvie		
Fonds à revenu stratégique Manuvie		
Catégorie de rendement à court terme Manuvie		
Catégorie d'obligations structurées Manuvie		
Fonds de ressources naturelles mondiales Manuvie		
Fanda Matada Trinsada	40	Ontorio

Fonds Mutuels Trimark	18 août 2009	Ontario
Portefeuille de versement de retraite 2023 Invesco Trimark		
Portefeuille de versement de retraite 2028 Invesco Trimark		
Portefeuille de versement de retraite 2033 Invesco Trimark		
Portefeuille de versement de retraite 2038 Invesco Trimark		
Fonds de répartition Dialogue Invesco Trimark		
Portefeuille de revenu Dialogue Invesco Trimark		
Portefeuille de revenu avec croissance Dialogue Invesco Trimark		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Portefeuille de croissance avec revenu Dialogue Invesco Trimark		
Portefeuille de croissance Dialogue Invesco Trimark		
Portefeuille de croissance à long terme Dialogue Invesco Trimark		
Catégorie combinée équilibrée canadienne Invesco Trimark		
Catégorie combinée actions canadiennes Invesco Trimark		
Catégorie combinée actions mondiales Invesco Trimark		
Fonds d'intérêt Trimark		
Fonds de marché monétaire canadien AIM		
Catégorie revenu à court terme AIM		
Fonds du marché monétaire américain Trimark		
Fonds de revenu gouvernemental Plus Trimark		
Fonds d'obligations canadiennes Trimark		
Fonds de revenu à taux variable Trimark		
Fonds d'obligations Avantage Trimark		
Fonds mondial d'obligations à rendement élevé Trimark		
Fonds de croissance du revenu Trimark		
Fonds équilibré Sélect Trimark		
Catégorie revenu diversifié Trimark		
Fonds équilibré canadien AIM		
Fonds mondial équilibré Trimark		
Catégorie mondiale équilibrée Trimark		
Fonds mondial équilibré AIM		
Fonds Objectif Canada Invesco		
Catégorie Objectif Canada Invesco		
Catégorie de dividendes canadienne Plus Trimark		
Fonds Trimark canadien		
Fonds Destinée canadienne Trimark		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds d'actions canadiennes Sélect Invesco		
Catégorie distinction canadienne Trimark		
Fonds d'excellence canadien AIM		
Catégorie d'excellence canadienne AIM		
Fonds de petites sociétés canadiennes Trimark		
Catégorie Destinée nord-américaine Trimark		
Fonds de sociétés américaines Trimark		
Catégorie sociétés américaines Trimark		
Catégorie petites sociétés américaines Trimark		
Catégorie de dividendes mondiale Trimark		
Fonds Trimark		
Fonds de croissance Sélect Trimark		
Catégorie croissance Sélect Trimark		
Fonds d'actions mondiales Invesco		
Catégorie actions mondiales Invesco		
Catégorie croissance mondiale AIM		
Fonds Destinée mondiale Trimark		
Catégorie Destinée mondiale Trimark		
Catégorie petites sociétés mondiales Trimark		
Fonds international des sociétés Trimark		
Fonds de croissance international AIM		
Catégorie croissance internationale AIM		
Fonds Europlus Trimark		
Catégorie croissance européenne AIM		
Fonds Indo-Pacifique Perpetual		
Fonds de ressources canadiennes Trimark		
Fonds immobilier mondial Invesco		
Catégorie sciences de la santé mondiales Trimark		

Fonds Scotia d'obligations

20 août 2009

Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Organismes de placement collectif ROI	20 août 2009	Ontario
Fonds de retraite canadien ROI		
Fonds de retraite mondial ROI		
Fonds de croissance de retraite Sceptre ROI		
Fonds de supercycle mondial ROI		
Fonds des 20 premières actions Canada de ROI		

Portefeuilles Privés RBC

24 août 2009

Ontario

Portefeuille privé de revenu à court terme RBC

Portefeuille privé d'obligations canadiennes RBC

Portefeuille privé d'obligations de sociétés RBC

Portefeuille privé de revenu RBC

Portefeuille privé d'obligations étrangères RBC

Portefeuille privé de dividendes canadiens RBC

Portefeuille privé d'actions canadiennes croissance et revenu RBC

Portefeuille privé d'actions canadiennes RBC

Portefeuille privé d'actions canadiennes de valeur RBC

Portefeuille privé d'actions canadiennes O'Shaughnessy RBC

Portefeuille privé d'actions canadiennes de base RBC

Portefeuille privé de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC

Portefeuille privé d'actions américaines RBC

Portefeuille privé d'actions américaines de valeur RBC

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Portefeuille privé de valeur américain en actions O'Shaughnessy RBC		
Portefeuille privé d'actions américaines de croissance RBC		
Portefeuille privé de croissance américain en actions O'Shaughnessy RBC		
Portefeuille privé de sociétés américaines à grande capitalisation RBC		
Portefeuille privé de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC		
Portefeuille privé de sociétés américaines à petite capitalisation RBC		
Portefeuille privé d'actions internationales RBC		
Portefeuille privé d'actions EAEO RBC		
Portefeuille privé d'actions outre-mer RBC		
Portefeuille privé d'actions européennes RBC		
Portefeuille privé d'actions asiatiques RBC		
Portefeuille mondial privé de croissance de dividendes RBC		
Portefeuille privé d'actions mondiales RBC		

Stone & Cie Limitée	20 août 2009	Ontario
Catégorie canadienne croissance de dividendes Stone & Cie Catégorie ressources plus Stone & Cie Fonds principal canadien de croissance et de revenu Stone & Cie		
Fonds principal d'actions canadiennes Stone & Cie		
Fonds principal de croissance mondiale Stone & Cie		
Fonds des industries de croissance Stone & Cie		
Fonds principal canadien du marché monétaire Stone & Cie		
Fonds EuroPlus croissance de dividendes Stone & Cie		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Supérieur Plus Corp.	21 août 2009	Alberta

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : <a href="www.sedar.com">www.sedar.com</a>.

### 6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
frontierAlt Oasis Canada Fund	20 août 2009	Ontario

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Royale du Canada	19 août 2009	14 septembre 2007
Baytex Energy Trust	20 août 2009	28 juillet 2009
Calloway Real Estate Investment Trust	17 août 2009	21 septembre 2007

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Fairfax Financial Holdings Limited	13 août 2009	25 avril 2008
Marchés mondiaux CIBC inc.	20 août 2009	18 février 2009
Nova Scotia Power Incorporated	27 juillet 2009	24 janvier 2008

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

### 6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

## 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

Le personnel de l'Autorité tient à rappeler qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient de la dispense statutaire prévue aux articles 43 ou 51 de la Loi, tels qu'ils se lisaient avant le 14 septembre 2005, ou des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* («Règlement 45-106»).

Le personnel rappelle également qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements de même que de fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

Veuillez prendre note que les informations contenues aux avis déposés en vertu de l'ancien article 46 de la Loi et aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 sont publiées ci-dessous tel que fournies par les émetteurs concernés. Il est de la responsabilité des émetteurs de fournir une information adéquate et l'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

# **SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS**

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Entreprises Minières Globex Inc.	2009-07-31	217 000 actions ordinaires	279 550 \$	1	3	2.3 / 2.10
Exploration Nemaska Inc.	2009-08-04 et 2009-08-12	1 350 000 actions ordinaires et 436 000 actions ordinaires accréditives	200 400 \$	12	0	2.3 / 2.5
Exploration Orbite V.S.P.A. Inc.	2009-08-13	40 unités	200 000 \$	19	0	2.3 / 2.5
National Bank of Greece S.A.	2009-07-30	110 367 615 actions ordinaires	1 897 046 025 \$	5	33	2.3
Peninsula Gaming, LLC and Peninsula Gaming Corp.	2009-08-06	billets	105 117 \$	1	0	2.3
PennyMac Mortgage Investment Trust	2009-07-29	100 000 actions ordinaires	2 178 000 \$	1	0	2.3
Performance Plants Inc.	2009-08-12	2 317 227 actions ordinaires	3 707 562 \$	3	8	2.3
Randgold Resources Limited	2009-08-04	5 750 000 actions ordinaires	365 585 000 \$	6	1809	2.3
Reliance Intermediate Holdings LP	2009-07-30	billets	70 887 608 \$	1	8	2.3
Reliance Intermediate Holdings LP	2009-08-11	billets	42 763 726 \$	1	6	2.3
Ressources Majescor Inc.	2009-08-11	36 018 actions ordinaires	8 932 \$	1	0	2.14

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre souscrip QC / Hor	teur(s)	Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Sacre-Coeur Minerals Ltd.	2009-08-12	3 449 722 unités	2 242 320 \$	2	67	2.3
Skyline Apartment Real Estate Investment Trust	2009-07-30, 2009-07-31, 2009-08-04, 2009-08-05, 2009-08-07 et 2009-08-10	de société en	1 175 672 \$	3	45	2.3 / 2.10
TransForce Inc.	2009-08-13	1 423 840 actions ordinaires	8 329 464 \$	1	0	2.10
Walton AZ Vista Del Monte Limited Partnership 2	2009-08-07	41 315 parts de société en commandite	444 549 \$	1	3	2.3 / 2.9
Whitemud Resources Inc	2009-08-06	10 513 unités	10 513 000 \$	2	172	2.3 / 2.5 / 2.24

## SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

## 6.6.4 Refus

Aucune information.

### **6.6.5 Divers**

## Fiducie de placement Immobilier Dundee

Vu la demande présentée par Fiducie de placement Immobilier Dundee (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 20 août 2009 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la Loi sur les valeurs mobilières, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 24 août 2009 (la « dispense demandée ») :

- 1. les états financiers annuels vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008;
- 2. les états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne, pour la période terminée le 30 juin 2009;
- 3. la notice annuelle de l'émetteur datée du 31 mars 2009;
- 4. la circulaire de sollicitation de procurations de l'émetteur datée du 2 avril 2009;

(collectivement les « documents visés »);

vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 24 août 2009.

Benoit Dionne

Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2009-FS-0618

### **Fonds Enerplus Resources**

Vu la demande présentée par Fonds Enerplus Resources (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 19 août 2009 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la Loi sur les valeurs mobilières, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les articles 2.2(2) et 19.1 du Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus (le « Règlement 41-101 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs et du rapport de gestion qui les accompagne, pour la période terminée le 30 juin 2009 (collectivement les « documents visés »), lesquels seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 21 août 2009 (la « dispense demandée »);

vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 21 août 2009.

Benoit Dionne Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2009-FS-0615

# Investissements Renaissance<sup>MC</sup>

Vu la demande présentée par Gestion d'actifs CIBC Inc. (le « gestionnaire ») le 10 août 2009 (la « demande »):

vu la demande sous examen coordonné présentée conformément à l'Instruction générale 11-203 relative au traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires en vertu de laquelle l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu le Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif (le « Règlement 81-101 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à accorder aux fonds d'investissement énumérés à l'Annexe A (les « fonds ») une prolongation des délais prévus au paragraphe 2.5 (4) du Règlement 81-101 afin que les délais, lors du renouvellement du prospectus simplifié daté du 15 septembre 2008 des fonds (le « prospectus »), correspondent à ceux qui s'appliqueraient si la date de caducité du prospectus était le 4 octobre 2009 (la « prolongation demandée »);

vu les représentations faites par le gestionnaire.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers accorde la prolongation demandée.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 19 août 2009.

#### ANNEXE A

Fonds du marché monétaire Renaissance
Fonds de bons du Trésor canadiens Renaissance
Fonds du marché monétaire américain Renaissance
Fonds de revenu canadien Renaissance
Fonds d'obligations canadiennes Renaissance
Fonds d'obligations canadiennes à rendement réel Renaissance
Fonds d'obligations canadiennes à haut rendement Renaissance

Portefeuille optimal de revenu Renaissance Fonds d'obligations mondiales Renaissance Fonds équilibré canadien Renaissance Fonds de valeur équilibré canadien Renaissance Fonds de répartition d'actif canadien Renaissance Fonds de revenu mensuel canadien Renaissance Fonds de revenu diversifié Renaissance Fonds de revenu élevé Millénium Renaissance Fonds de revenu de dividendes canadien Renaissance Fonds de dividendes Renaissance Fonds de valeur de base canadien Renaissance Fonds de croissance canadien Renaissance Fonds de petites capitalisations canadien Renaissance Fonds nouvelle génération Millénium Renaissance Fonds d'actions américaines de valeur Renaissance Fonds d'actions américaines de croissance Renaissance Fonds d'indices américains Renaissance Fonds d'indices internationaux Renaissance Fonds d'actions internationales Renaissance Fonds des marchés mondiaux Renaissance Fonds multigestion mondial Renaissance Fonds de valeur mondial Renaissance Fonds de croissance mondial Renaissance Fonds accent mondial Renaissance Fonds de petites capitalisations mondial Renaissance Fonds européen Renaissance Fonds asiatique Renaissance Fonds Chine plus Renaissance Fonds de marchés émergents Renaissance Fonds d'infrastructure mondial Renaissance Fonds de sciences de la santé mondial Renaissance Fonds de ressources mondial Renaissance Fonds de sciences et de technologies mondial Renaissance

Jean Daigle Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2009-FIIC-0222

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences,

cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».